



Date de dépôt : 18 juin 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Pierre Nicollier : Canton** **congestionné, quelle réalité ?**

En date du 23 mai 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Les SIG ont entrepris des travaux majeurs dans le canton dans le cadre de la mise en place des réseaux thermiques structurants, ajoutant encore des chantiers à ceux qui ont habituellement cours à Genève. Nombre de ces chantiers restreignent l'accès aux chaussées congestionnant le trafic.

Afin de mieux appréhender les effets de ces travaux pour la mobilité dans le canton et en ville de Genève, mes questions sont les suivantes :

- ***Quelle est l'évolution des perturbations du trafic respectivement en ville de Genève et dans le canton, en comparaison hebdomadaire pour les 3 dernières années ?***
- ***Quelle est l'évolution des prolongations de temps de parcours respectivement en ville de Genève et dans le canton, en comparaison hebdomadaire pour les 3 dernières années ?***
- ***Quelle est l'évolution des chantiers en ville et dans le canton en comparaison hebdomadaire sur la même période ?***
- ***Existe-t-il une gradation des chantiers selon leur effet sur les temps de parcours / sur le trafic ?***

Par ailleurs :

- ***Le canton coordonne-t-il l'ouverture des chantiers ayant un effet sur le trafic ?***

- *Comment les entités susceptibles d'ouvrir des chantiers restreignant l'accès aux chaussées peuvent-elles se renseigner sur les travaux à venir dans un périmètre donné (type et durée) ?*
- *Le canton a-t-il envisagé des mesures pour réduire les temps des travaux ? Si oui, lesquelles ? Et, sinon, pourquoi ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera aux présentes questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Au cours des 3 dernières années, les perturbations du trafic en ville de Genève et dans l'ensemble du canton ont connu une évolution marquée, bien que contrastée. D'un point de vue hebdomadaire, les fluctuations observées découlent essentiellement de l'évolution du nombre de chantiers, de l'occurrence d'accidents, ainsi que des mesures de coordination mises en place par les autorités cantonales.

Entre 2022 et 2024, le nombre total de chantiers réalisés sur le territoire cantonal est passé de 6 318 en 2022 à 7 051 en 2023, avant de légèrement redescendre à 6 494 en 2024. Cette variation traduit une dynamique soutenue d'entretien et de modernisation des infrastructures, avec un pic d'activité en 2023. L'augmentation du nombre de chantiers peut en partie expliquer l'intensification des perturbations observées sur le réseau routier, tant en ville qu'à l'échelle cantonale. De manière complémentaire, le nombre d'accidents avec dommages corporels a également connu une légère hausse, passant de 1 136 en 2022 à 1 230 en 2023, puis à 1 199 en 2024. Ces événements contribuent à ralentir la fluidité du trafic, même si les données sur les accidents matériels restent incomplètes, faute de recensement systématique (les services de police n'étant pas systématiquement sollicités).

Concernant les prolongations de temps de parcours, les vitesses médianes enregistrées aux heures de pointe sur les axes principaux du canton révèlent une tendance stable, avec de légères variations : 33,8 km/h en 2022, 32,7 km/h en 2023, et 33,2 km/h en 2024. Ces chiffres traduisent une congestion persistante, malgré les efforts de coordination mis en œuvre.

Les chantiers sont hiérarchisés en fonction de leur impact sur la circulation. Ceux dont les effets sont les plus significatifs sur la mobilité sont classés en tant que chantiers traités dans le cadre de la plateforme chantiers et mobilité (PCM). Cette classification permet d'adapter des mesures d'accompagnement, notamment en matière de signalisation, de déviation ou de phasage, afin de limiter au maximum les désagréments pour les usagers.

Le canton de Genève a mis en place une coordination de l'ouverture des chantiers via 2 entités principales : l'OGETTA (collège des acteurs du sous-sol, de l'eau, du gaz, de l'électricité, des télécommunications, du thermique et de l'assainissement), qui planifie les interventions en sous-sol pour en limiter les nuisances, et l'office cantonal des transports (OCT), chargé de coordonner les travaux ayant un impact sur la mobilité. Tout chantier affectant la circulation doit faire l'objet d'une autorisation préalable. Pour les interventions situées sur le réseau structurant, une coordination spécifique est assurée par la PCM, impliquant l'OCT et les maîtres d'ouvrage. Cette structure examine l'impact prévisible des chantiers avant leur validation.

Afin de faciliter l'information et la coordination, les entités susceptibles de réaliser des travaux affectant la chaussée sont tenues d'annoncer leurs projets au minimum 2 ans à l'avance lorsqu'ils concernent le réseau structurant. Par ailleurs, l'OCT met à disposition une carte interactive actualisée, qui permet aux maîtres d'ouvrage de visualiser via le système d'information du territoire à Genève (SITG) les travaux prévus dans un périmètre donné, avec les détails sur leur nature et leur durée.

Pour limiter la durée des chantiers, le canton favorise le regroupement des interventions via les dispositifs de coordination précités. Cela permet, lorsque cela est techniquement envisageable, de mutualiser les travaux de différents maîtres d'ouvrage. Toutefois, l'OCT ne dispose pas de moyens de contrôle pour vérifier si toutes les mesures d'optimisation des durées sont systématiquement mises en œuvre par les entreprises. En pratique, ces dernières sont incitées à respecter les délais impartis, car elles sont soumises à des objectifs de rendement et n'ont aucun intérêt économique à prolonger inutilement les travaux.

Enfin, constatant les problèmes de congestion suite au démarrage simultané de plusieurs chantiers récents, notamment ceux relatifs au déploiement des réseaux thermiques structurants (RTS) par les Services industriels de Genève (SIG), et considérant les quelque 6 500 chantiers ouverts chaque année dans le canton, dont environ 250 sont considérés comme à forts impacts sur la mobilité, souffrant régulièrement d'une planification imparfaite et d'une présence d'ouvriers irrégulière en journée, le Conseil d'Etat a pris un arrêté, à la suite de la motion 3126 déposée le 19 mai

2025 au Grand Conseil, visant à renforcer la coordination et la gestion de ces chantiers avec la mise en place d'une plateforme de planification et de pilotage des chantiers stratégiques destinée à planifier, coordonner et piloter l'ensemble de ces chantiers ayant potentiellement un effet significatif sur la mobilité et à s'assurer de leur bonne coordination.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ